

Fiches pratiques

CONTRAT D'APPRENTISSAGE : OBLIGATIONS EMPLOYEURS

ADHÉSION AUX PRINCIPAUX OPCO

Cette adhésion concerne uniquement les employeurs privés. Elle est **OBLIGATOIRE ET URGENTE** pour la prise en charge financière du montant total de la formation. Elle permet également le versement des aides de l'Etat.

Outils pour trouver votre OPCO : [Quel-est-mon-OPCO \(francecompetences.fr\)](http://Quel-est-mon-OPCO.francecompetences.fr)

AFDAS Si vous dépendez de l'**AFDAS** (Convention collective du Sport, de la Culture, du Tourisme et des Loisirs) :
L'adhésion se fait via le formulaire d'adhésion [>> ICI <<](#)

UNIFORMATION Si vous dépendez d'**Uniformation** (Convention collective de l'Animation, Sport, Cohésion sociale et Insertion) :
L'adhésion se fait à partir de ce lien [>> ICI <<](#)

OCAPIAT Si vous dépendez d'**OCAPIAT** (Convention collective des Centres équestres), l'adhésion se fait via le formulaire d'adhésion [>> ICI <<](#)

Si vous n'appliquez pas de convention collective au sein de votre structure, [contactez le CFA](#)

DÉCLARATIONS OBLIGATOIRES

- Au démarrage du contrat : la **déclaration préalable à l'embauche (DPAE)**. Il est essentiel que l'employeur s'assure de bien effectuer la DPAE au plus tôt 8 jours avant le démarrage du contrat : [DPAE \(urssaf.fr\)](http://DPAE.urssaf.fr)
- Mensuellement : **Les déclarations sociales nominatives (DSN)** sont produites chaque mois en ligne à partir de la fiche de paie. L'employeur verse le salaire prévu à l'apprenti tous les mois.

Vous n'avez pas de comptable ? Vous pouvez effectuer vous-même vos déclarations sociales obligatoires auprès de l'URSSAF :

- Associations du régime général à [Le chèque Emploi Associatif \(CEA\)](#) • 0 806 801 501
- Entreprises du régime général à [Le Titre Emploi Service Entreprise \(TESE\)](#) • 0 806 803 873
- Structures du régime agricole à Le TESA + • 03 20 90 05 00

Plus d'infos : [Site du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion](#)